



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 30 mars 2026, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère
M. Alexandre Ouellet, conseiller
M^{me} Josée Bissonnette, conseillère
M^{me} Anne Barabé, conseillère
M. François Desmarais, conseiller
M^{me} Isabelle Harvey, conseillère
M^{me} Andrée Savard, conseillère

EST ABSENT :

M. Raouf Absi, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

... La greffière a dressé un certificat de convocation à la présente séance, lequel est déposé aux archives.

Période de questions

Aucune question.

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260330-E-2

Dépôt d'une demande de financement au Programme Oasis – volet II

CONSIDÉRANT que le Plan de développement durable identifie des actions d'adaptation aux changements climatiques, dont celles de verdissement;

CONSIDÉRANT que la Politique de l'arbre adoptée par Boucherville comprend de nombreuses actions de verdissement, entre autres pour faire face aux effets des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que l'aide financière obtenue dans le cadre du programme Oasis – volet I a permis d'obtenir une analyse spatiale des risques liés aux vagues de chaleur et aux précipitations intenses, un rapport d'analyse de la diversité fonctionnelle et un plan de plantation;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4837 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 25 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser la présentation d'une demande de financement pour un projet de résilience face aux changements climatiques par le verdissement au Programme d'aide financière Oasis du gouvernement du Québec (volet II).
2. Que la Ville s'engage à payer au moins 20 % des dépenses admissibles acceptées par le programme Oasis.
3. D'autoriser le directeur ou la cheffe de service de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à signer la demande de financement, de même que l'entente financière, si le projet est accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260330-E-3

Adjudication d'un contrat pour le resurfaçage du chemin d'Anjou (C-26-02-B)

CONSIDÉRANT le contrat pour le resurfaçage du chemin d'Anjou (C-26-02-B);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4807 préparé par la Direction du génie daté du 4 mars 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le resurfaçage du chemin d'Anjou à Excavation Civilpro inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 240 666,48 \$, taxes incluses, le tout selon les

clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, et conditionnellement à l'approbation par le MAMH du règlement d'emprunt 2026-470.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

260330-E-4

Adjudication d'un contrat de fourniture et livraison d'engrais à gazon (DP26-04)

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture et de livraison d'engrais à gazon (DP26-04);

CONSIDÉRANT que les engrais appliqués sont naturels et respectent notre réglementation;

CONSIDÉRANT que l'épandage a lieu sur les terrains sportifs, et ce, afin de maintenir une pelouse en bon état, malgré la sollicitation importante liée aux activités qui s'y déroulent;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4812 préparé par la Direction des travaux publics daté du 26 février 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de fourniture et de livraison d'engrais à gazon à la Compagnie Otto Jangl Ltée (OJ Compagnie), étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 90 861,07 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 et 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

260330-E-5

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière